

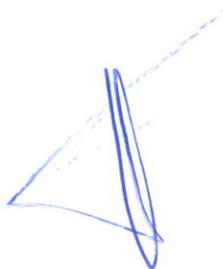
**ARRETÉ**  
**portant désignation de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) de l'Université de Lyon**

- *Vu le code de l'éducation ;*
- *Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L330-1 et suivants*
- *Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;*
- *Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique de l'Université de Lyon en date du 12 juin 2017*

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sophie Duwelz, Responsable des affaires juridiques, est désignée en tant que Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) de l'Université de Lyon.

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Rectorat de l'académie de Lyon.

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté.



Fait à Lyon, le 3 juillet 2017

Khaled Bouabdallah

Le Président de l'Université de Lyon